Département de la Charente-Maritime

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

+=+=+

VILLE de ROYAN

+=+=+

OBJET :

26 FEV 1965

+=+=+=+

Séance du 17 février 1965

+=+=+=+

Augmentation du Le dix sept février mil neuf cent soixante cinq, à 18 h 30 forfait annuel pourle Conseil Municipal de Royan s'est réuni au lieu ordinaire les professeurs de ses séances, à la Mairie sous la présidence de Monsieur de travaux manuels Hubert MEYER, Maire, d'après convocations faites le 12 février du collège d'En- 1965.

65026

Pelletan

ETATENT PRESENTS: MM. MEYER, MATRAS, ROCHEDEREUX, BRENUSSEAU, LANGUE, MOUCHOT, POUGET, GUILLAUD, BISCAYE, MONGRAND, FLAHAUT, FONTANILLE, REIX, ETCHEBER, GACHET, NARTEAU, BUJARD.

REPRESENTES : M. GALLAND par M. BUJARD

M. BOUCHET par M. MATRAS

M. LANUSSE par M. BISCAYE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article 29 du Code Municipal procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. BUJARD, ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Afin de permettre aux élèves du CEG Pelletan de recevoir normalement les cours de travaux manuels, M. le Directeur a proposé de porter à 15 heures par semaine le service assuré par MM. FOUGERE et BARDAUD pour le travail du bois et le travail du fer.

Actuellement ces deux professeurs donnent chacun 3 heures par semaine soit 6 heures.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE

- de porter à 15 heures par semaine la durée des cours de travaux manuels donnés par MM. FOUGERE & BARDAUD soit 7 h 1/2 pour le travail du bois et 7 h 1/2 pour le travail du fer.
- que le forfait annuel versé aux intéressés sera de 1 500 F

- que la dépense sera inscrite au Budget Mimitif 1965.

A Project del feré à Royan, les jour, mois et an susdits ent signé su registre MM. les Membres présents.

RECHEFORT-S/MER, le 2 5 FEV. 1965

Pour le Maire, L'Adjoint Délégué,

